

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

613

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 15 octobre 2022

PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre FRANQUELIN J.Philippe
MARC-MARTIN Nicole JULIEN Gilles TEITGEN Carole THIBAUT Darig
LIONS Pascale

Absent (s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline

Absent non excusé :

Pouvoir (s) : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN

Secrétaire de séance : FICHTEN M.Pierre

Monsieur FRANQUELIN J.Philippe arrive à 19h10

347-AVIS PROJET DE TIERS LIEU DE MONSIEUR DOUTRELEAU GUE DU MATIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société RPaintgame qui a acquis le bâtiment dit couvoir n°2 sis à Bordebure et dépendant de la liquidation des ETS CRÈCHE ÉLEVAGES DE BEAUREGARD, ayant abandonné son projet pour des raisons financières et d'incompatibilité avec le PLUI, a mis en vente le bâtiment

Un porteur de projet d'un ESPACE TIERS LIEUX Mr David DOUTRELEAU se propose d'acquérir le bâtiment pour y créer cet « espace lieu d'hybridation permettant à tous d'apprendre en venant y passer du temps et participer à des projets ».

Le PLUI ne permettant pas cette activité, il conviendrait de solliciter une révision auprès de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis ; laquelle ne peut rien envisager sans une décision préalable du conseil municipal.

Le dossier du projet a été communiqué à chaque conseiller le 13 septembre 2022.

Après avoir étudié le dossier et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce défavorablement pour le projet de monsieur DOUTRELEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 31 octobre 2022

Certifié exécutoire le 31 octobre 2022



Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

04 NOV. 2022